



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Deuxième session ordinaire  
Rome, 15-18 novembre 2021

---

Distribution: générale	Point 1 de l'ordre du jour
Date: 8 octobre 2021	WFP/EB.2/2021/1/2
Original: anglais	Adoption de l'ordre du jour
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## Ordre du jour provisoire annoté

### 1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa deuxième session ordinaire de 2021. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

### 2. *Élection aux postes vacants du Bureau et désignation du Rapporteur*

Le Conseil élira des membres du Bureau pour remplacer les représentants ayant cessé leurs fonctions en son sein.

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

### 3. *Déclaration liminaire du Directeur exécutif*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présentera au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté. Après cet exposé, les invités d'honneur et personnalités conviés prendront la parole avant un débat participatif virtuel.

### 4. *Questions de politique générale*

#### a) Plan stratégique du PAM pour 2022-2026

Établi compte tenu des constatations issues de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2017-2021, le Plan stratégique pour 2022-2026 permet au PAM de définir sa contribution à la réalisation des objectifs, cibles et indicateurs pertinents du Programme de développement durable à l'horizon 2030. De plus, le nouveau Plan stratégique tient compte des possibilités qui s'offrent et s'attaque aux nouvelles difficultés en faisant fond sur les enseignements tirés des évaluations et analyses des politiques, des programmes et des opérations, ainsi que des consultations tenues avec le Conseil et d'autres parties prenantes. Ce document est présenté au Conseil **pour approbation**.

b) Point sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome\*

À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil a demandé au Secrétariat de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces organismes et présente les nouveaux domaines de collaboration, les nouvelles initiatives et les nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

c) Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)\*

Le Secrétariat présente au Conseil un point sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

## 5. **Ressources, questions financières et budgétaires**

a) Plan de gestion du PAM pour 2022-2024

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du Plan de gestion du PAM pour la période 2022-2024, y compris le budget du PAM pour 2022.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

b) Nomination de l'Auditeur externe du PAM pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2028

Ce document présente au Conseil, **pour approbation**, la recommandation du Groupe d'évaluation relative à la nomination de l'Auditeur externe du PAM pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2028.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Plan de travail de l'Auditeur externe

Ce document expose le plan de travail de l'Auditeur externe et renseigne de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période 2021-2022. Afin de fournir des services de qualité au PAM, l'Auditeur externe s'attache systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoit un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations. Ce document est présenté au Conseil **pour information**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

---

\* Ce point sera examiné durant la session.

d) Règles de gestion financière du PAM révisées

La mise en œuvre de la feuille de route intégrée en étant arrivée à son ultime étape, et conformément à l'article 2.2 du Règlement financier du PAM, le Secrétariat présente au Conseil, **pour information**, la version révisée des règles de gestion financière établie par le Directeur exécutif.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

## 6. **Rapports d'évaluation**

a) Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, et réponse de la direction

Conformément à la disposition convenue préconisant d'évaluer les politiques du PAM dans un délai de quatre à six ans suivant leur approbation, cette évaluation examine la qualité de la politique en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire approuvée par le Conseil à sa session annuelle de 2015, ses modalités d'exécution et ses résultats. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

b) Rapport succinct de l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et réponse concertée

Cette évaluation examine la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome au niveau mondial et régional et à l'échelle des pays, ainsi qu'une série d'activités liées à la stratégie ou à la normalisation, aux programmes, aux opérations, à l'administration, à la communication, à l'action de sensibilisation et aux plateformes conjointes. Elle présente les données factuelles recueillies et contient des recommandations visant à renforcer la collaboration entre les organismes sis à Rome pour que celle-ci contribue de manière plus efficiente et plus efficace à la réalisation des objectifs de développement durable. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

c) Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la Chine (2017-2021) et réponse de la direction

Le Conseil est saisi, **pour examen**, du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la Chine (2017-2021). Ce rapport passe en revue et analyse toutes les activités du PAM menées dans le cadre du plan stratégique de pays, contient une évaluation de la performance et des résultats et fournit des éclairages qui permettront de prendre en connaissance de cause les décisions concernant le positionnement du PAM, les partenariats stratégiques et la conception et la mise en œuvre des programmes. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau dans le pays à élaborer les futurs plans stratégiques et à exécuter les programmes. Le Conseil est également saisi de la réponse de la direction à l'analyse et aux recommandations figurant dans le rapport d'évaluation.

d) Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la Gambie (2019-2021) et réponse de la direction

Le Conseil est saisi, **pour examen**, du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la Gambie (2019-2021). Ce rapport passe en revue et analyse toutes les activités du PAM menées dans le cadre du plan stratégique de pays, contient une évaluation de la performance et des résultats et fournit des éclairages qui permettront de prendre en connaissance de cause les décisions concernant le positionnement du PAM, les partenariats stratégiques et la conception et la mise en œuvre des programmes. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à élaborer les futurs plans stratégiques et à exécuter les

programmes. Le Conseil est également saisi de la réponse de la direction à l'analyse et aux recommandations figurant dans le rapport d'évaluation.

e) Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la République démocratique populaire lao (2017-2021) et réponse de la direction

Le Conseil est saisi, **pour examen**, du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la République démocratique populaire lao (2017-2021). Ce rapport passe en revue et analyse toutes les activités du PAM menées dans le cadre du plan stratégique de pays, contient une évaluation de la performance et des résultats et fournit des éclairages qui permettront de prendre en connaissance de cause les décisions concernant le positionnement du PAM, les partenariats stratégiques et la conception et la mise en œuvre des programmes. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à élaborer les futurs plans stratégiques et à exécuter les programmes. Le Conseil est également saisi de la réponse de la direction à l'analyse et aux recommandations figurant dans le rapport d'évaluation.

f) Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Liban (2018-2020) et réponse de la direction

Le Conseil est saisi, **pour examen**, du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Liban (2018-2020). Ce rapport passe en revue et analyse toutes les activités du PAM menées dans le cadre du plan stratégique de pays, contient une évaluation de la performance et des résultats et fournit des éclairages qui permettront de prendre en connaissance de cause les décisions concernant le positionnement du PAM, les partenariats stratégiques et la conception et la mise en œuvre des programmes. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à élaborer les futurs plans stratégiques et à exécuter les programmes. Le Conseil est également saisi de la réponse de la direction à l'analyse et aux recommandations figurant dans le rapport d'évaluation.

## 7. **Questions opérationnelles**

a) Plans stratégiques de pays

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des plans stratégiques de pays ci-après:

1. Bangladesh (2022-2026)
2. République démocratique populaire lao (2022-2026)
3. Somalie (2022-2025)
4. Tunisie (2022-2025)

b) Plans stratégiques de pays provisoires

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du plan stratégique de pays provisoire ci-après:

1. République arabe syrienne (2022-2023)

c) Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles

1. Révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO (1<sup>er</sup> janvier-30 juin 2021)

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires et les augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués.

**8. Questions d'organisation et de procédure**

- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2022-2023

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil est saisi, **pour approbation**, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2022-2023.

**9. Questions d'administration et de gestion**

- a) Dénomination et mandat révisés du Comité d'audit

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des dernières modifications qu'il est proposé d'apporter au mandat du Comité d'audit pour donner suite aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection.

- b) Création d'un jury chargé de sélectionner des membres du Comité d'audit

Le Conseil désigne cinq membres devant siéger au jury qui procédera à la sélection des membres du Comité d'audit devant être nommés en 2022. Ce document est présenté au Conseil **pour approbation**.

**10. Résumé des travaux de la session annuelle de 2021 du Conseil d'administration**

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, un résumé des travaux de sa session annuelle de 2021 lui est présenté **pour approbation**.

**11. Questions diverses**

- a) Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel\*

Comme proposé par le Secrétariat lors de la réunion du Bureau du 15 janvier 2021, un exposé oral consacré à un aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel, y compris ceux directement liés à l'impact de la pandémie de COVID-19, sera présenté au Conseil **pour information**.

- b) Exposé oral sur la suite donnée par le PAM au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021\*

Comme l'a demandé le Secrétariat lors de la réunion du Bureau du 10 septembre 2021, un exposé oral sur la suite donnée par le PAM au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021 sera présenté au Conseil **pour information**.

- c) Rapport sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM tenue le 27 mai 2021

Un rapport sur la réunion conjointe des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du PAM est présenté au Conseil **pour information**.

**12. Vérification des décisions et recommandations adoptées**

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.